



Avis public **Demande de dérogation mineure**

Avis public est donné de ce qui suit :

Lors de la tenue de l'assemblée régulière tenue le 23 mars 2022 à 19h00 heures, le conseil municipal prendra une décision relativement à une demande de dérogation mineure pour :

- Une marge avant d'un bâtiment principal à 14.18 mètres de la rue Industrielle.

Cette demande vise le **45, rue Industrielle.**

Ces demandes auront pour effet d'autoriser:

- Une marge avant de 14.18 mètres, soit inférieure au 15 mètres minimal requis dans la zone IC-1.

Toutes les personnes et organismes qui désirent s'exprimer au sujet de cette demande de dérogation mineure pourront le faire lors de la tenue de cette assemblée.

Le dossier de la demande sera disponible au 1 rue Principale à Bedford, J0J 1A0.

DONNÉ à Bedford, ce 7 mars 2022.

Richard Joyal
Directeur général